



Règlement 01

TECHNICAL RACE SUP ELITE & LOISIR

Samedi 21 juin 2025

1 Organisation

1.1 Le Pornichet Glisse Trophy est organisé par l'association Paddle Club de France. La compétition « Technical race ELITE SUP » est inscrite au calendrier de la Fédération Française de Surf.

1.2 L'organisation s'engage à respecter une obligation de moyens pour assurer la sécurité des participants dans toute la mesure du possible et appelle l'attention sur l'impossibilité de s'engager sur une obligation de résultat.

1.3 En cas de force majeure (catastrophe naturelle, grève, météorologie dangereuse, ...) tout ou partie du programme peut être reporté ou annulé.

1.4 L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile conformément à la législation en vigueur.

1.5 Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation par l'organisation de toutes images et actions, photographiées, tournées et/ou sons enregistrés pendant toute la durée de l'événement. Tout participant accepte sans restriction d'être survolé, photographié, filmé par un drone.

1.6 L'organisation est attachée au respect absolu des personnes, des biens et l'environnement et pourra

écarter sans appel tout participant bafouant ces valeurs de l'environnement.

1.7 Toute inscription vaut acceptation du présent règlement

2 Règles applicables

2.1 Le règlement sportif de la Fédération Française de Surf.

2.2 Arrêtés municipaux.

2.3 Rappel des moyens de progression pour la compétition « Technical Race »

2.3.1 Toute aide extérieure à la progression est interdite (ravitaillement, coaching, orientation, bateau accompagnateur)

2.3.2 Il est OBLIGATOIRE de pagayer debout. Au départ ou en cas de chute, il est admis jusqu'à 5 coups de rame (pagaie ou bras) avant de reprendre la position debout.

2.3.3 Le passage des bouées doit s'effectuer debout, ainsi que le passage des vagues.

2.3.4 En cas de difficulté, la position à genoux est autorisée à condition de ne pas dépasser 5 coups de pagaie consécutifs.

3 Conditions d'admissions et inscriptions

3.1 Les inscriptions sont ouvertes à partir du 28 février 2025. **La date limite d'inscription est fixée au 16 juin 2025.**

3.2 La course « Technical Race » est limitée à 60 compétiteurs. Le montant de l'inscription à la compétition « Technical Race » est de 25 €. Aucun remboursement du montant de l'inscription ne sera effectué en cas de désistement d'un concurrent.

3.3 Tout concurrent doit être soit titulaire d'une licence de la Fédération Française de Surf en cours de validité et à jour de ses obligations médicales [*Seul un questionnaire de santé doit être renseigné (certificat médical non obligatoire)*] soit présenter un *certificat médical de non contre-indication (pour la catégorie loisir uniquement)*.

3.4 Les compétiteurs étrangers devront être licenciés auprès de leur fédération et être assurés en cas d'accident. Ils signeront une décharge de responsabilité le confirmant et devront fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant les mêmes montants que la licence FF Surf.

3.5 Pour les mineurs, le représentant légal devra signer une autorisation parentale.

3.6 Tout concurrent atteste savoir nager.

3.7 Tout concurrent peut se voir interdire de poursuivre la compétition par la direction de course pour raison d'inaptitude, de manquement aux conditions de sécurité ou de non-respect d'une consigne de la direction de course.

3.8 La taille maximum de planche autorisée est de 14 pieds. Les concurrents pourront s'inscrire avec une planche de taille inférieure (12'6 pieds).

4 Parcours, Comité de course, réclamations, classement

4.1 Parcours : Pour des raisons de sécurité ou de météo, le parcours peut être modifié à tout moment par le directeur de course. Le parcours est décrit dans une « annexe parcours » disponible à l'adresse suivante : www.pornichetpaddletrophy.com

4.2 Comité de course : Si possible, le comité de course est composé d'un délégué fédéral désigné par la commission SUP de la FFS, d'un responsable de l'organisation, d'un responsable du chronométrage, d'un responsable de sécurité (directeur de course),

d'un représentant des compétiteurs hommes, d'une représentante des compétitrices

4.3 Réclamations : Toute réclamation doit être effectuée, impérativement par écrit, auprès du Comité de Course ou de la direction de course, dans un délai de quinze minutes après l'affichage des résultats provisoires. L'heure indiquée sur les résultats affichés détermine le début du délai.

4.4 Classement : Plusieurs classements seront établis « Technical Race Elite / Loisir FEMME » et « Technical Race Elite / Loisir HOMME ». Les classements seront calculés sur les bases ci-après :

4.4.1 La catégorie ELITE effectuera plusieurs tours du parcours. La catégorie LOISIR effectuera un ou plusieurs tour(s) du parcours.

4.4.2 Les classements seront établis sur la base du temps réel réalisé par chaque compétiteur.

4.5 Départ : La ligne de départ sera matérialisée entre deux flammes ou pavillons, sur la plage de Pornichet. La procédure de départ sera expliquée au briefing des rameurs.

4.6 Arrivée : La ligne d'arrivée sera matérialisée sur la plage entre 2 flammes ou pavillons.

5 Programme officiel

5.1 Le programme ainsi que les horaires définitifs pourront être modifiés ultérieurement.

Samedi 21 juin

8h00 à 9h00 : Confirmation des inscriptions et retrait des dossards (présence obligatoire)

09h00 : Briefing des rameurs (présence obligatoire)

09h30 : Départ de la Technical race ELITE, puis LOISIR

A partir de 17h00 : Remise des prix

6 Sécurité

6.1 Les conditions météo peuvent entraîner une modification de parcours. Les interventions ou modifications de parcours pour raison de sécurité n'entraînent aucun réajustement du classement.

6.2 La progression se fait sur parcours ouvert. Les concurrents sont impérativement soumis aux règles de navigation en vigueur. Ils ne jouissent d'aucune priorité. La responsabilité des concurrents pourra être engagée en cas d'accident.

6.3 Devoir d'assistance : Les concurrents doivent porter assistance à toute personne qui se trouverait en danger sur le parcours de la course, compétiteur ou non.

6.4 Abandon : Tout abandon doit être immédiatement signalé à un membre de l'organisation.

6.5 Matériel obligatoire :

6.5.1 Le port d'une combinaison (art.240-2.13 : combinaison humide en néoprène ou sèche assurant au minimum une protection du torse ou de l'abdomen, une flottabilité positive et une protection thermique) est obligatoire. Lorsque la température de l'eau est inférieure à 12°C, le port d'un vêtement néoprène couvrant au moins les jambes et l'abdomen est exigé.

6.5.2 Au vue des conditions de navigation qui peuvent être difficiles, le port à la fois d'une combinaison thermique et du gilet d'aide à la flottabilité peut être imposé par la direction de course.

6.5.3 Leash en place

6.5.4 Pagaie simple

6.5.5 Les concurrents doivent faire en sorte que leur numéro figurant sur le dossard soit clairement visible en permanence.

6.5.6 La direction de course décide des mises hors course et notamment des dépassements de délais, et peut intervenir pour rapatrier des concurrents trop retardés.

6.5.7 Un élargement départ et un contrôle des tenues pourra être mis en place par la direction de course. Les rameurs devront élarger en tenue, prêt à prendre le départ de la course.

7.5 Les équipements vestimentaires pourront être vérifiés avant le départ de la course au moment de l'émargement.

7 Pénalités

En cas d'infraction à une ou plusieurs règles de course, le comité de course pourra infliger une pénalité à un concurrent.

7.1 Départ anticipé : déclassement de 10 places

7.2 Non-respect du passage d'une marque de parcours tel qu'annoncé par le directeur de course : Pénalités pouvant aller d'un déclassement à la disqualification selon l'avantage obtenu par le concurrent.

7.3 Agression physique ou verbale à l'égard d'un compétiteur, d'un membre de l'organisation ou du public : disqualification de la course.

7.4 Absence d'un élément de sécurité ou non-respect d'une procédure de sécurité décrite à l'article 6 : disqualification de la course.



20 AU 22 JUN 2025

PORNICHET



GLISSE TROPHY

PIROGUE

Règlement 02

LONGUE DISTANCE PIROGUE V6 (à changement)

Samedi 21 juin 2025

1 Organisation

1.1 Le Pornichet Glisse Trophy est organisé par l'association Paddle Club de France. La compétition « Longue distance à changement V6 » est inscrite au calendrier de la Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie.

1.2 L'organisation s'engage à respecter une obligation de moyens pour assurer la sécurité des participants dans toute la mesure du possible et appelle l'attention sur l'impossibilité de s'engager sur une obligation de résultat.

1.3 En cas de force majeure (catastrophe naturelle, grève, météorologie dangereuse, ...) tout ou partie du programme peut être reporté ou annulé.

1.4 L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile conformément à la législation en vigueur.

1.5 Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation par l'organisation de toutes images et actions, photographiées, tournées et/ou sons enregistrés pendant toute la durée de l'événement. Tout participant accepte sans restriction d'être survolé, photographié, filmé par un drone.

1.6 L'organisation est attachée au respect absolu des personnes, des biens et l'environnement et pourra

écarter sans appel tout participant bafouant ces valeurs de l'environnement.

1.7 Toute inscription vaut acceptation du présent règlement

2 Règles applicables

2.1 Le règlement sportif Océan Racing de la Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie.

Les règles de participation fixées par les règles particulières de chaque activité de la FFCK.

2.2 Arrêtés municipaux.

3 Conditions d'admissions et inscriptions

3.1 Les inscriptions sont ouvertes à partir du 28 février 2025. **La date limite d'inscription est fixée au 16 juin 2025.**

3.2 La course est limitée à 25 pirogues. Le montant de l'inscription à la compétition est de 25 € par rameur. Aucun remboursement du montant de l'inscription ne sera effectué en cas de désistement d'un concurrent.

3.3 Tout concurrent doit être titulaire d'une licence de la FFCK en cours de validité : Carte FFCK annuelle, option compétition ou carte FFCK 1 jour, compétition open et à jour de ses obligations médicales (questionnaire de santé).

3.4 Les compétiteurs étrangers devront être licenciés auprès de leur fédération et être assurés en cas d'accident. Ils signeront une décharge de responsabilité le confirmant et devront fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile. A défaut, ils devront souscrire une carte FFCK 1 jour, compétition open.

3.5 Pour les mineurs, le représentant légal devra signer une autorisation parentale.

3.6 Tout concurrent atteste savoir nager.

3.7 Tout concurrent peut se voir interdire de poursuivre la compétition par la direction de course pour raison d'inaptitude, de manquement aux conditions de sécurité ou de non-respect d'une consigne de la direction de course.

3.8 Pour s'inscrire, une équipe doit remplir les conditions suivantes : Une équipe doit être constituée de 6 rameurs (minimum) à 9 rameurs (maximum). A tout moment pendant la compétition, une équipe devra être composée à minima de 3 rameurs titulaires de la pagaie verte et de 3 rameurs titulaires de la pagaie jaune de la FFCK.

3.9 La course est ouverte aux catégories HOMME, FEMME, MIXTE.

4 Parcours, Comité de course, réclamations, classement

4.1 **Parcours** : Pour des raisons de sécurité ou de météo, le parcours peut être modifié à tout moment par le directeur de course. Le parcours est décrit dans une « annexe parcours » disponible à l'adresse suivante : www.pornichetpaddletrophy.com

Le parcours d'environ 36 km (3 tours) est le même pour toutes les catégories.

4.2 **Changement de rameur** : A chaque tour, dans la zone de changement, un équipage est libre de décider s'il procède au changement d'une partie de son équipage. Si un équipage décide d'un changement, il peut librement changer 1 à 3 rameur(s). La zone de changement sera explicitée lors du briefing des rameurs.

4.3 **Comité de compétition** : Si possible, il sera composé du juge arbitre, d'un représentant de l'organisateur, d'un représentant des compétiteurs. Les parties concernées par l'incident seront

convoquées ensemble. L'instruction, présidée par le juge arbitre établira les faits, la conclusion et la décision du comité de compétition.

4.4 **Réclamations** : Toute réclamation doit être effectuée, impérativement par écrit, auprès de la direction de course, dans un délai de quinze minutes après le franchissement de la ligne d'arrivée.

4.5 **Classement** : En fonction du nombre d'équipes inscrites, il sera établi des classements pour les catégories HOMME et FEMME. Les équipages mixtes seront classés dans la catégorie HOMME.

4.6 **Départ** : La ligne de départ sera matérialisée entre deux flammes ou pavillons, sur la plage de Pornichet. La procédure de départ sera expliquée au briefing des rameurs. Par défaut, le départ se fait avec le V6 dans l'eau, un rameur à terre qui court vers l'embarcation au top départ de l'organisateur.

Une embarcation qui a un nombre d'équipiers différents de 6 à bord, ne peut pas prendre le départ.

4.7 **Arrivée** : Si les conditions le permettent, le chronomètre sera arrêté sur la plage lorsqu'un des membres de l'équipage aura franchi la ligne d'arrivée matérialisée entre deux flammes ou pavillons.

En cas d'évacuation d'un équipier pendant la course, cinq (5) rameurs doivent être à bord lors du franchissement de la ligne d'arrivée pour que la pirogue soit classée.

5 Programme officiel

5.1 Le programme ainsi que les horaires définitifs pourront être modifiés ultérieurement.

Samedi 21 juin

8h00 à 10h00 : Confirmation des inscriptions par le capitaine de l'équipe (présence obligatoire)

11h00 : Briefing des capitaines d'équipes (présence obligatoire)

11h30 : Départ de la course longue distance V6

A partir de 17h00 : Remise des prix

6 Sécurité

6.1 Les conditions météo peuvent entraîner une modification de parcours. Les interventions ou modifications de parcours pour raison de sécurité n'entraînent aucun réajustement du classement.

6.2 La progression se fait sur parcours ouvert. Les concurrents sont impérativement soumis aux règles de navigation en vigueur. Ils ne jouissent d'aucune priorité. La responsabilité des concurrents pourra être engagée en cas d'accident.

6.3 Devoir d'assistance : Les concurrents doivent porter assistance à toute personne qui se trouverait en danger sur le parcours de la course, compétiteur ou non.

6.4 Abandon : Tout abandon doit être immédiatement signalé à un membre de l'organisation.

6.5 Ravitaillement : Le ravitaillement transmis à une pirogue depuis un bateau extérieur est interdit pendant la course. Seul un ravitaillement à l'occasion d'un changement de rameur, dans la zone de changement, est autorisé.

6.6 Matériel obligatoire :

6.6.1 Les V6 sont munies d'un bout de remorquage flottant, d'un diamètre supérieur ou égal à 10 mm, d'une longueur au moins égale à 20 m, en position opérationnelle (Ammarré au support du lato à l'avant de l'embarcation).

6.6.2 Un bout de redressage sera obligatoire et installé sur la pirogue (vérification par le comité de course).

6.6.3. Deux écopés d'au moins 5L, reliées à la coque par un bout ou un élastique sont obligatoires à bord. Un seau permettant d'écoper 10L doit également être solidaire de la pirogue. Les pompes d'assèchement mécaniques et électriques sont autorisées.

6.6.4. Les jupes d'étanchéité sont obligatoirement installées.

6.6.5. Disposer obligatoirement d'une pagaie de secours à bord.

6.6.6 L'équipement des rameurs et rameuses doit être en rapport avec les conditions météorologiques du moment. La combinaison isothermique est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16° (un « lycra polaire » n'est pas une combinaison isothermique). Elle devra être enfilée complètement. Une combinaison sans manche, type « Long John » est fortement conseillée.

6.6.7 Le port du gilet d'aide à la flottabilité est obligatoire dès l'embarquement des rameurs et jusqu'au retour à terre. Les gilets gonflables ou autogonflants sont interdits.

6.7 La direction de course décide des mises hors course et notamment des dépassements de délais, et peut intervenir pour rapatrier des concurrents trop retardés.

6.8 Un émargement départ et un contrôle des tenues pourra être mis en place par la direction de course. Les rameurs devront émarger en tenue, prêt à prendre le départ de la course.

7 Pénalités

En cas d'infraction à une ou plusieurs règles de course, le comité de course pourra infliger une pénalité à un concurrent.

7.1 En cas de dessalage d'une embarcation en course, un équipage est disqualifié s'il utilise les moyens de sécurité mis en place par l'organisation de la course ou l'aide d'un autre bateau extérieur à l'organisation de la manifestation.

7.2 Non-respect du passage d'une marque de parcours tel qu'annoncé par le directeur de course : Pénalités pouvant aller d'un déclassement à la disqualification selon l'avantage obtenu par le concurrent.

7.3 En cas de départ prématuré d'un équipage une pénalité de 5 minutes sera ajoutée au temps de course.

7.4 Agression physique ou verbale à l'égard d'un compétiteur, d'un membre de l'organisation ou du public : disqualification de la course.

7.5 Absence d'un élément de sécurité ou non-respect d'une procédure de sécurité décrite à l'article 6 : disqualification de la course.



Règlement 03

Longue Distance SUP ELITE

Dimanche 22 juin 2025

1 Organisation

1.1 Le Pornichet Glisse Trophy est organisé par l'association Paddle Club de France. La compétition «Longue distance ELITE SUP RACE» est inscrite au calendrier de la Fédération Française de Surf.

1.2 L'organisation s'engage à respecter une obligation de moyens pour assurer la sécurité des participants dans toute la mesure du possible et appelle l'attention sur l'impossibilité de s'engager sur une obligation de résultat.

1.3 En cas de force majeure (catastrophe naturelle, grève, météorologie dangereuse, ...) tout ou partie du programme peut être reporté ou annulé.

1.4 L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile conformément à la législation en vigueur.

1.5 Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation par l'organisation de toutes images et actions, photographiées, tournées et/ou sons enregistrés pendant toute la durée de l'événement. Tout participant accepte sans restriction d'être survolé, photographié, filmé par un drone.

1.6 L'organisation est attachée au respect absolu des personnes, des biens et l'environnement et pourra

écarter sans appel tout participant bafouant ces valeurs de l'environnement.

1.7 Toute inscription vaut acceptation du présent règlement

2 Règles applicables

2.1 Le règlement sportif de la Fédération Française de Surf.

2.3 Arrêtés municipaux.

2.3 Rappel des moyens de progression pour la compétition « Longue distance ELITE SUP RACE

2.3.1 Toute aide extérieure à la progression est interdite (ravitaillement, coaching, orientation, bateau accompagnateur)

2.3.2 Pour les paddles, il est OBLIGATOIRE de payer debout. Au départ ou en cas de chute, il est admis jusqu'à 5 coups de rame (pagaie ou bras) avant de reprendre la position debout. Le passage des bouées doit s'effectuer debout, ainsi que le passage des vagues.

2.3.3 En cas de difficulté, pour les paddles, la position à genoux est autorisée à condition de ne pas dépasser 5 coups de pagaie consécutifs.

3 Conditions d'admissions et inscriptions

3.1 La course « longue distance ELITE » est limitée à 80 compétiteurs. L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription. Les inscriptions sont ouvertes à partir du 28 février 2025. **La date limite d'inscription est fixée au 16 juin 2025.**

3.2 Le montant de l'inscription à la compétition « Longue distance ELITE » est de 35 €. Aucun remboursement du montant de l'inscription ne sera effectué en cas de désistement d'un concurrent.

3.3 Tout concurrent doit être titulaire d'une licence de la Fédération Française de Surf en cours de validité et à jour de ses obligations médicales. *Seul un questionnaire de santé doit être renseigné (certificat médical non obligatoire).*

3.4 Les compétiteurs étrangers devront être licenciés auprès de leur fédération et être assurés en cas d'accident. Ils signeront une décharge de responsabilité le confirmant et devront fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant les mêmes montants que la licence FF Surf.

3.5 Pour les mineurs, le représentant légal devra signer une autorisation parentale.

3.6 Tout concurrent atteste savoir nager.

3.7 Tout concurrent peut se voir interdire de poursuivre la compétition par la direction de course pour raison d'inaptitude, de manquement aux conditions de sécurité ou de non-respect d'une consigne de la direction de course.

3.8 Le dossard de l'organisation devra être porté par-dessus tout autre vêtement.

3.9 La taille maximum de planche autorisée est de 14 pieds. Les concurrents pourront s'inscrire avec une planche de taille inférieure dans la limite de 12,6 pieds minimum. Les planches devront être de type « race » ou « touring »

4 Parcours, Comité de course, réclamations, classement

4.1 **Parcours :** Plusieurs parcours sont proposés en fonction des conditions météorologiques. La longueur approximative du parcours est comprise entre 11 km et 13 km en route directe. Pour des raisons de sécurité ou de météo, le parcours peut être modifié à tout moment par le directeur de course. Les parcours sont décrits dans une « annexe parcours »

disponible à l'adresse suivante : www.pornichetpaddletrophy.com

4.2 **Comité de course :** Si possible, le comité de course est composé d'un délégué fédéral désigné par la commission SUP de la FFS, d'un responsable de l'organisation, d'un responsable du chronométrage, d'un responsable de sécurité (directeur de course), d'un représentant des compétiteurs hommes, d'une représentante des compétitrices

4.3 **Réclamations :** Toute réclamation doit être effectuée, impérativement par écrit, auprès du Comité de Course ou de la direction de course, dans un délai de quinze minutes après l'affichage des résultats provisoires. L'heure indiquée sur les résultats affichés détermine le début du délai.

4.4 **Classement :** Deux classements seront établis. Longue distance élite HOMME et FEMME. Les classements seront établis sur la base du temps réel réalisé par chaque compétiteur.

4.5 **Départ :** La ligne de départ sera matérialisée entre deux flammes ou pavillons, sur la plage de Pornichet. La procédure de départ sera expliquée au briefing de course (présence obligatoire).

4.6 **Arrivée :** La ligne d'arrivée sera matérialisée sur la plage entre 2 flammes ou pavillons. Les rameurs doivent arriver jusqu'à la table de marque, obligatoirement pagaie en main.

5 Programme officiel

5.1 Le programme ainsi que les horaires définitifs pourront être modifiés ultérieurement.

Samedi 21 juin

17h30 à 19h : Confirmation des inscriptions et retrait des dossards (présence obligatoire)

Dimanche 22 juin

9h00 : Accueil des compétiteurs sur le village
10h00 : Briefing des rameurs (présence obligatoire)
10h30 : départ de la course « longue distance ELITE »
18h00 : Remise des prix

6 Sécurité

6.1 Les conditions météo peuvent entraîner une modification de parcours. Les interventions ou modifications de parcours pour raison de sécurité n'entraînent aucun réajustement du classement.

6.2 La progression se fait sur parcours ouvert. Les concurrents sont impérativement soumis aux règles de navigation en vigueur. Ils ne jouissent d'aucune

priorité. La responsabilité des concurrents pourra être engagée en cas d'accident

6.3 Lorsque les occupants des bateaux de l'organisation naviguent en faisant le signe d'interrompre la course (avant-bras en X), les concurrents doivent stopper la course et se mettre en sécurité. Ils reprennent la course sur indication de l'organisation.

6.4 Devoir d'assistance : Les concurrents doivent porter assistance à toute personne qui se trouverait en danger sur le parcours de la course, compétiteur ou non.

6.5 Abandon : Tout abandon doit être immédiatement signalé à un membre de l'organisation.

6.6 Demande d'aide : mettre les bras en V pour figurer avec le corps le Y du «YES». Si impossible, se tenir allongé sur la planche. Le refus d'aide se signale par un bras levé et l'autre baissé dans l'alignement pour figurer la barre transversale du N de « NO ».

6.7 Matériel obligatoire :

6.7.1 Un équipement individuel de flottabilité marqué CE et au minimum 50N.

6.7.2 Un moyen de repérage lumineux individuel, étanche ; ayant une autonomie de 6h pour les SUP Race.

6.7.3 Un dispositif de remorquage, bout flottant d'une longueur de 10 m pour les SUP Race.

6.7.4 Le port d'une combinaison (art.240-2.13 : combinaison humide en néoprène ou sèche assurant au minimum une protection du torse ou de l'abdomen, une flottabilité positive et une protection thermique) est obligatoire. Lorsque la température de l'eau est inférieure à 12°C, le port d'un vêtement néoprène couvrant au moins les jambes et l'abdomen est exigé.

6.7.5 Au vue des conditions de navigation qui peuvent être difficiles, le port à la fois d'une combinaison thermique et du gilet d'aide à la flottabilité peut être imposé par la direction de course.

6.7.6 Leash en place

6.7.7 Pagaie simple

6.7.8 La direction de course décide des mises hors course et notamment des dépassements de délais, et peut intervenir pour rapatrier des concurrents trop retardés.

6.7.9 Les concurrents doivent faire en sorte que leur numéro figurant sur le dossard soit clairement visible en permanence

6.7.10 Un émargement départ et un contrôle des tenues pourra être mis en place par la direction de course. Les rameurs devront émarger en tenue, prêt à prendre le départ de la course.

6.7.11 Gourde ou camelback et nourriture pour un effort de 2 heures.

7 Pénalités

En cas d'infraction à une ou plusieurs règles de course, le comité de course pourra infliger une pénalité à un concurrent.

7.1 Départ anticipé : déclassement de 10 places

7.2 Non-respect du passage d'une marque de parcours tel qu'annoncé par le directeur de course : Pénalités pouvant aller d'un déclassement à la disqualification selon l'avantage obtenu par le concurrent.

7.3 Utiliser une aide extérieure entre le départ et l'arrivée (ravitaillement non autorisé, bateau accompagnateur, assistance à l'accostage, porteur de pagaie à l'arrivée, etc...) : déclassement de 10 places

7.4 Donner plus de cinq coups de rame (pagaie ou bras) autrement que debout : déclassement de 10 places pour les sup race.

7.5 Agression physique ou verbale à l'égard d'un compétiteur, d'un membre de l'organisation ou du public : disqualification de la course.

7.6 Absence d'un élément de sécurité ou non-respect d'une procédure de sécurité décrite à l'article 6 : disqualification de la course.

7.7 Les équipements vestimentaires pourront être vérifiés avant le départ de la course au moment de l'émargement. Les concurrents dont l'équipement n'est pas conforme aux articles 6.7.1, 6.7.2 et 6.7.3 ne seront pas autorisés à prendre le départ.



Règlement 04

Longue distance PIROGUES SOLO

Dimanche 22 juin 2025

1 Organisation

1.1 Le Pornichet Glisse Trophy est organisé par l'association Paddle Club de France. La compétition « Longue distance Pirogues Solo » est inscrite au calendrier de la Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie.

1.2 L'organisation s'engage à respecter une obligation de moyens pour assurer la sécurité des participants dans toute la mesure du possible et appelle l'attention sur l'impossibilité de s'engager sur une obligation de résultat.

1.3 En cas de force majeure (catastrophe naturelle, grève, météorologie dangereuse, ...) tout ou partie du programme peut être reporté ou annulé.

1.4 L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile conformément à la législation en vigueur.

1.5 Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation par l'organisation de toutes images et actions, photographiées, tournées et/ou sons enregistrés pendant toute la durée de l'événement. Tout participant accepte sans restriction d'être survolé, photographié, filmé par un drone.

1.6 L'organisation est attachée au respect absolu des personnes, des biens et l'environnement et pourra

écarter sans appel tout participant bafouant ces valeurs de l'environnement.

1.7 Toute inscription vaut acceptation du présent règlement

2 Règles applicables

2.1 Le règlement sportif Océan Racing de la Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie.

Les règles de participation fixées par les règles particulières de chaque activité de la FFCK.

2.2 Arrêtés municipaux.

3 Conditions d'admissions et inscriptions

3.1 Les inscriptions sont ouvertes à partir du 28 février 2025. **La date limite d'inscription est fixée au 16 juin 2025.**

3.2 La course est limitée à 25 pirogues, toutes catégories : V1 et OC1. Le montant de l'inscription à la compétition est de 20 € par rameur. Aucun remboursement du montant de l'inscription ne sera effectué en cas de désistement d'un concurrent.

3.3 Tout concurrent doit être titulaire d'une licence de la FFCK en cours de validité : Carte FFCK annuelle, option compétition ou carte FFCK 1 jour, compétition open et à jour de ses obligations médicales (questionnaire de santé).

3.4 Les compétiteurs étrangers devront être licenciés auprès de leur fédération et être assurés en cas d'accident. Ils signeront une décharge de responsabilité le confirmant et devront fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile. A défaut, ils devront souscrire une carte FFCK 1 jour, compétition open.

3.5 Pour les mineurs, le représentant légal devra signer une autorisation parentale.

3.6 Tout concurrent atteste savoir nager.

3.7 Tout concurrent peut se voir interdire de poursuivre la compétition par la direction de course pour raison d'inaptitude, de manquement aux conditions de sécurité ou de non-respect d'une consigne de la direction de course.

3.8 La course est ouverte aux catégories HOMME, FEMME

4 Parcours, Comité de course, réclamations, classement

4.1 Parcours : Pour des raisons de sécurité ou de météo, le parcours peut être modifié à tout moment par le directeur de course. Le parcours est décrit dans une « annexe parcours » disponible à l'adresse suivante : www.pornichetpaddletrophy.com

Le parcours d'environ 12 km (3 tours) est le même que celui de la course ELITE SUP RACE.

4.2 Comité de compétition : Si possible, il sera composé du juge arbitre, d'un représentant de l'organisateur, d'un représentant des compétiteurs. Les parties concernées par l'incident seront convoquées ensemble. L'instruction, présidée par le juge arbitre établira les faits, la conclusion et la décision du comité de compétition.

4.3 Réclamations : Toute réclamation doit être effectuée, impérativement par écrit, auprès de la direction de course, dans un délai de quinze minutes après le franchissement de la ligne d'arrivée.

4.4 Classement : En fonction du nombre d'inscrits, il sera établi des classements pour les catégories HOMME et FEMME.

4.5 Départ : La ligne de départ sera matérialisée entre deux flammes ou pavillons, sur la plage de

Pornichet. La procédure de départ sera expliquée au briefing des rameurs.

4.6 Arrivée : Si les conditions le permettent, le chronomètre sera arrêté sur la plage lorsque le rameur aura franchi la ligne d'arrivée matérialisée entre deux flammes ou pavillons.

5 Programme officiel

5.1 Le programme ainsi que les horaires définitifs pourront être modifiés ultérieurement.

Dimanche 22 juin

9h00 : Accueil des compétiteurs sur le village

10h00 : Briefing des rameurs (présence obligatoire)

10h30 : départ de la course « longue distance ELITE »

18h00 : Remise des prix

6 Sécurité

6.1 Les conditions météo peuvent entraîner une modification de parcours. Les interventions ou modifications de parcours pour raison de sécurité n'entraînent aucun réajustement du classement.

6.2 La progression se fait sur parcours ouvert. Les concurrents sont impérativement soumis aux règles de navigation en vigueur. Ils ne jouissent d'aucune priorité. La responsabilité des concurrents pourra être engagée en cas d'accident.

6.3 Devoir d'assistance : Les concurrents doivent porter assistance à toute personne qui se trouverait en danger sur le parcours de la course, compétiteur ou non.

6.4 Abandon : Tout abandon doit être immédiatement signalé à un membre de l'organisation.

6.5 Matériel obligatoire :

6.5.1 L'équipement des rameurs et rameuses doit être en rapport avec les conditions météorologiques du moment. La combinaison isothermique est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16° (un « lycra polaire » n'est pas une combinaison isothermique). Elle devra être enfilée complètement. Une combinaison sans manche, type « Long John » est fortement conseillée.

6.5.2 Le port du gilet d'aide à la flottabilité est obligatoire dès l'embarquement des rameurs et jusqu'au retour à terre. Les gilets gonflables ou autogonflants ainsi que les gilets en ceinture ou en pochette sont interdits.

6.7 La direction de course décide des mises hors course et notamment des dépassements de délais, et peut intervenir pour rapatrier des concurrents trop retardés.

6.8 Un émargement départ et un contrôle des tenues pourra être mis en place par la direction de course. Les rameurs devront émarger en tenue, prêt à prendre le départ de la course.

7 Pénalités

En cas d'infraction à une ou plusieurs règles de course, le comité de course pourra infliger une pénalité à un concurrent.

7.1 En cas de dessalage d'une embarcation en course, un équipage est disqualifié s'il utilise les moyens de sécurité mis en place par l'organisation de la course ou l'aide d'un autre bateau extérieur à l'organisation de la manifestation.

7.2 Non-respect du passage d'une marque de parcours tel qu'annoncé par le directeur de course : Pénalités pouvant aller d'un déclassement à la disqualification selon l'avantage obtenu par le concurrent.

7.3 En cas de départ prématuré d'un rameur une pénalité de 5 minutes sera ajoutée au temps de course.

7.4 Agression physique ou verbale à l'égard d'un compétiteur, d'un membre de l'organisation ou du public : disqualification de la course.

7.5 Absence d'un élément de sécurité ou non-respect d'une procédure de sécurité décrite à l'article 6 : disqualification de la course.



Règlement 05

COURTE DISTANCE SUP LOISIR

Dimanche 22 juin 2025

1 Organisation

1.1 Le Pornichet Paddle Trophy est organisé par l'association Paddle Club de France.

1.2 L'organisation s'engage à respecter une obligation de moyens pour assurer la sécurité des participants dans toute la mesure du possible et appelle l'attention sur l'impossibilité de s'engager sur une obligation de résultat.

1.3 En cas de force majeure (catastrophe naturelle, grève, météorologie dangereuse, ...) tout ou partie du programme peut être reporté ou annulé.

1.4 L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile conformément à la législation en vigueur.

1.5 Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation par l'organisation de toutes images et actions, photographiées, tournées et/ou sons enregistrés pendant toute la durée de l'événement. Tout participant accepte sans restriction d'être survolé, photographié, filmé par un drone.

1.6 L'organisation est attachée au respect absolu des personnes, des biens et l'environnement et pourra écarter sans appel tout participant bafouant ces valeurs de l'environnement.

1.7 Toute inscription vaut acceptation du présent règlement

2 Règles applicables

2.1 Le règlement sportif 2025 de la Fédération Française de Surf.

2.2 Arrêtés municipaux.

2.3 Rappel des moyens de progression pour la compétition « Courte distance SUP LOISIR »

2.3.1 Il est OBLIGATOIRE de pagayer debout. Au départ ou en cas de chute, il est admis jusqu'à 5 coups de rame (pagaie ou bras) avant de reprendre la position debout.

2.3.2 En cas de difficulté, il est admis de pagayer en position à genoux.

3 Conditions d'admissions et inscriptions

3.1 Les concurrents de moins 12 ans ne sont pas autorisés à s'inscrire.

La décision d'un concurrent de participer à la course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. Les concurrents participent à la course

entièrement à leurs propres risques. L'organisateur n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès dans le cadre de la compétition. Chaque concurrent doit posséder l'aptitude physique et l'expérience lui permettant de faire le parcours en toute sécurité.

3.2 La course « longue distance LOISIR » est limitée à 50 compétiteurs. L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription. Les inscriptions sont ouvertes à partir du 28 février 2024. **La date limite d'inscription est fixée au 16 juin 2024.**

3.3 Le montant de l'inscription à la compétition « Courte distance SUP LOISIR » est de 30 €. Aucun remboursement du montant de l'inscription ne sera effectué en cas de désistement d'un concurrent.

3.4 Tout concurrent doit être titulaire d'une licence de la Fédération Française de Surf en cours de validité ou d'un certificat médical datant de moins d'un an.

3.5 Les compétiteurs étrangers devront être licenciés auprès de leur fédération et être assurés en cas d'accident. Ils signeront une décharge de responsabilité le confirmant et devront fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant les mêmes montants que la licence FF Surf.

3.6 Pour les mineurs, le représentant légal devra signer une autorisation parentale.

3.7 Tout concurrent atteste savoir nager.

3.8 Tout concurrent peut se voir interdire de poursuivre la compétition par la direction de course pour raison d'inaptitude, de manquement aux conditions de sécurité ou de non-respect d'une consigne de la direction de course.

3.9 Les concurrents pourront s'inscrire avec la planche de leur choix. Cependant, aucun rameur ne peut s'inscrire avec une planche dont la longueur est inférieure à 10 pieds.

4 Parcours, Comité de course, réclamations, classement

4.1 **Parcours :** Plusieurs parcours sont proposés en fonction des conditions météorologiques. La longueur approximative du parcours est d'environ 5 à 7 km.

Pour des raisons de sécurité ou de météo, le parcours peut être modifié à tout moment par le directeur de course. Les parcours sont décrits dans une « annexe parcours » disponible à l'adresse suivante : www.pornichetpaddletrophy.com

4.2 **Comité de course :** Si possible, le comité de course est composé d'un délégué fédéral désigné par la commission SUP de la FFS, d'un responsable de l'organisation, d'un responsable du chronométrage, d'un responsable de sécurité (directeur de course), d'un représentant des compétiteurs hommes, d'une représentante des compétitrices

4.3 **Réclamations :** Toute réclamation doit être effectuée, impérativement par écrit, auprès du Comité de Course ou de la direction de course, dans un délai de quinze minutes après l'affichage des résultats provisoires. L'heure indiquée sur les résultats affichés détermine le début du délai.

4.4 **Classement :** Plusieurs classements pourront être établis en fonction de la liste des inscrits. « Longue distance loisir » HOMME, FEMME, JUNIORS (moins de 18 ans). Les classements seront établis sur la base du temps réel réalisé par chaque compétiteur.

4.5 **Départ :** La ligne de départ sera matérialisée entre deux flammes ou pavillons, sur la plage de Pornichet. La procédure de départ sera expliquée au briefing des rameurs.

4.6 **Arrivée :** La ligne d'arrivée sera matérialisée sur la plage entre 2 flammes ou pavillons. Les rameurs doivent arriver jusqu'à la table de marque, obligatoirement pagaie en main.

5 Programme officiel

5.1 Le programme ainsi que les horaires définitifs pourront être modifiés ultérieurement.

Dimanche 22 juin

10h00 à 12h00 : Confirmation des inscriptions et retrait des dossards (présence obligatoire)

13h00 : Briefing des rameurs (présence obligatoire)

13h30 : départ de la course « courte distance LOISIR »

18h00 : Remise des prix

6 Sécurité

6.1 Les conditions météo peuvent entraîner une modification de parcours. Les interventions ou modifications de parcours pour raison de sécurité n'entraînent aucun réajustement du classement.

6.2 La progression se fait sur parcours ouvert. Les concurrents sont impérativement soumis aux règles de navigation en vigueur. Ils ne jouissent d'aucune priorité. La responsabilité des concurrents pourra être engagée en cas d'accident.

6.3 Lorsque les occupants des bateaux de l'organisation naviguent en faisant le signe

d'interrompre la course (avant-bras en X), les concurrents doivent stopper la course et se mettre en sécurité. Ils reprennent la course sur indication de l'organisation.

6.4 Devoir d'assistance : Les concurrents doivent porter assistance à toute personne qui se trouverait en danger sur le parcours de la course, compétiteur ou non.

6.5 Abandon : Tout abandon doit être immédiatement signalé à un membre de l'organisation.

6.6 Demande d'aide : mettre les bras en V pour figurer avec le corps le Y du «YES». Si impossible, se tenir allongé sur la planche. Le refus d'aide se signale par un bras levé et l'autre baissé dans l'alignement pour figurer la barre transversale du N de « NO ».

6.7 Matériel obligatoire :

6.7.1 Un équipement individuel de flottabilité marqué CE et au minimum 50N. Les gilets gonflables ou autogonflants ainsi que les gilets en ceinture ou en pochette sont interdits.

6.7.2 Un dispositif de remorquage, bout flottant d'une longueur de 10 m

6.7.3 Le port d'une combinaison (art.240-2.13 : combinaison humide en néoprène ou sèche assurant au minimum une protection du torse ou de l'abdomen, une flottabilité positive et une protection thermique) est obligatoire. Lorsque la température de l'eau est inférieure à 12°C, le port d'un vêtement néoprène couvrant au moins les jambes et l'abdomen est exigé.

6.7.4 Au vue des conditions de navigation qui peuvent être difficiles, le port à la fois d'une combinaison thermique et du gilet d'aide à la flottabilité peut être imposé par la direction de course.

6.7.5 Leash en place

6.7.6 Pagaie simple

6.8 La direction de course décide des mises hors course et notamment des dépassements de délais, et

peut intervenir pour rapatrier des concurrents trop retardés.

6.9 Les concurrents doivent faire en sorte que leur numéro figurant sur le dossard soit clairement visible en permanence.

6.10 Un émargement départ et un contrôle des tenues pourra être mis en place par la direction de course. Les rameurs devront émarger en tenue, prêt à prendre le départ de la course.

7 Pénalités

En cas d'infraction à une ou plusieurs règles de course, le comité de course pourra infliger une pénalité à un concurrent.

7.1 Départ anticipé : déclassement de 10 places

7.2 Non-respect du passage d'une marque de parcours tel qu'annoncé par le directeur de course : Pénalités pouvant aller d'un déclassement à la disqualification selon l'avantage obtenu par le concurrent.

7.3 Agression physique ou verbale à l'égard d'un compétiteur, d'un membre de l'organisation ou du public : disqualification de la course.

7.4 Absence d'un élément de sécurité ou non-respect d'une procédure de sécurité décrite à l'article 6 : disqualification de la course.

7.5 Les équipements vestimentaires pourront être vérifiés avant le départ de la course au moment de l'émargement. Les concurrents dont l'équipement n'est pas conforme aux articles 6.7.1, 6.7.2 et 6.7.3 ne seront pas autorisés à prendre le départ.



Annexe prize money

Pornichet Glisse Trophy 2025

Les dotations financières sur les courses « Longue Distance SUP ELITE » et « Technical Race SUP ELITE » sont définies comme suit : 2000 € de dotation.

Cette dotation est ouverte aux compétiteurs étrangers

1000 € de dotation pour les courses ELITE femme

<ul style="list-style-type: none">• Course Technical race :<ul style="list-style-type: none">○ 1^{er} place : 250 €○ 2^{ème} place : 150 €○ 3^{ème} place : 100 €	<ul style="list-style-type: none">• Course longue distance :<ul style="list-style-type: none">○ 1^{er} place : 250 €○ 2^{ème} place : 150 €○ 3^{ème} place : 100 €
---	--

1000€ pour les courses ELITE homme.

<ul style="list-style-type: none">• Course Technical race :<ul style="list-style-type: none">○ 1^{er} place : 250 €○ 2^{ème} place : 150 €○ 3^{ème} place : 100 €	<ul style="list-style-type: none">• Course longue distance :<ul style="list-style-type: none">○ 1^{er} place : 250 €○ 2^{ème} place : 150 €○ 3^{ème} place : 100 €
---	--



Annexe équipement vestimentaire



Un équipement individuel de flottabilité marqué CE et au minimum 50N.

Les équipements individuels de flottabilité de type gonflable et de type hybride sont interdits (*Ministère des Sports, arrêté du 17 mars 2022 modifiant les exigences relatives à l'équipement individuel de flottabilité*)

Compétitions Courte distance SUP LOISIR, Longue distance Va'a Solo : Les gilets gonflables ou autogonflants ainsi que les gilets en ceinture ou en pochette sont interdits.



Le port d'une combinaison (art.240-2.13 : combinaison humide en néoprène ou sèche assurant au minimum une protection du torse ou de l'abdomen, une flottabilité positive et une protection thermique) est obligatoire. Lorsque la température de l'eau est inférieure à 12°C, le port d'un vêtement néoprène couvrant au moins les jambes et l'abdomen est exigé.



Au vue des conditions de navigation qui peuvent être difficiles, le port à la fois d'une combinaison thermique et du gilet d'aide à la flottabilité peut être imposé par la direction de course.

Les équipements vestimentaires pourront être vérifiés avant le départ de la course au moment de l'embarquement. Les concurrents dont l'équipement n'est pas conforme ne seront pas autorisés à prendre le départ